



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 JUILLET 2020

<p>DÉLIBÉRATION 2020-CA14-01 DISPOSITIONS DES CONGES POUR CONVENANCE PERSONNELLE</p>
--

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent PAYET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :
Vincent PAYET

Membres suppléants avec voix délibérative :

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant du Président de Région :

Représentant de la Paierie Régionale :

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires:
Alain ABADIE, Dominique FOURNEL, Olivier RIVIÈRE

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 1

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

Seconde séance - Absence de quorum constaté lors de la séance précédente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention Collective des Télécommunications IDCC2148,

VU le rapport 2020-CA14_01_Disposition des congés pour convenance personnelle.

Après avoir voté

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser les agents et salariés de la Réunion THD, titulaires d'un CET, d'utiliser les jours épargnés dans le cadre d'un congé pour convenance personnelle ;

ARTICLE 2 : Que cette demande de congés s'inscrit dans le cadre prévu au Règlement Intérieur du Personnel de la Réunion THD ;

ARTICLE 3 : De limiter ce congé d'une durée minimum d'un jour et d'une durée maximum de 6 mois ;

ARTICLE 4 : Que ce congé n'est accordé que dans le cadre de l'utilisation des jours épargnés sur le Compte Épargne Temps de la Réunion THD.

Le Président de la Régie Réunion THD


Vincent PAYET

